



CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CHPC 29 JUIN 2017

Au Conseil de surveillance du 29 juin 2017 ont été présentés différents sujets parmi lesquels figurait le rapport d'activité de l'année 2016 avec un focus sur les comptes financiers mais également sur la politique sociale menée en 2016 et le projet médical 2016-2021.

Le rapport d'activité et les comptes financiers 2016

Les comptes 2016 du Centre Hospitalier Public du Cotentin, arrêtés au cours du Conseil de Surveillance du 29 juin 2016, présentent un résultat comptable négatif : **un déficit de 8,5 M€** pour l'année écoulée. Ce résultat illustre bien la gravité de la situation financière dans laquelle se trouve le CHPC, malgré l'aide financière de plus de 5,2 M€ de l'ARS Normandie accordée pour cet exercice ; ce déficit annuel 2016 vient s'additionner aux déficits cumulés les années passées, **le cumul atteignant désormais 44,6 M€**. Pourtant, des signaux positifs existent : en comparaison avec l'exercice 2015, l'établissement enregistre une hausse globale d'activité : +3,2% pour les hospitalisations et +2,9% pour les consultations. Les actions portant sur les durées de séjours, et notamment leur réduction pour rejoindre le niveau standard de performance des hôpitaux français, en comparant pathologie par pathologie, ont notamment permis cette augmentation du nombre de prises en charge de patients.

En parallèle, les dépenses ont augmenté significativement, passant de 159,5 M€ en 2015 à près de 164,5 M€ en 2016. Cette hausse de plus de 4,8 M€ s'articule principalement autour de la hausse des dépenses de médicaments et de dispositif médicaux pour près de 2 M€, et des dépenses de personnel pour près de 3,5 M€, ces dernières étant portées à 115 M€, représentant ainsi 70% des dépenses de l'hôpital (Cherbourg & Valognes). L'augmentation d'activité n'explique qu'une partie de ces hausses.

L'augmentation des dépenses de personnel non médical, pesant pour 1,5 M€ dans l'augmentation, découle de l'impact de mesures nationales (revalorisation du point d'indice de 0.6 % en juillet 2016, mise en place de mesures catégorielles), de l'augmentation des charges patronales ainsi que de l'accroissement ponctuel des remplacements en 2016, l'établissement comptant 10 agents supplémentaires dans ses effectifs. Recruter du personnel supplémentaire constitue, à court terme, la principale mesure pour palier l'absence des agents et assurer la continuité de service. En parallèle, les dépenses de personnel médical connaissent en 2016 une hausse sans précédent, pesant pour près de 2 M€ dans l'augmentation. Cette hausse découle de deux principaux éléments : d'une part, les besoins en intérim, malgré l'investissement des équipes, ont cru de 0,9 M€ en 2016 par rapport à 2015 (ce poste de dépense s'est élevé à 3.5 M€ en 2016 vs 2,7 M€ en 2015) ; d'autre part, des mesures catégorielles, telles que la revalorisation de la grille des praticiens hospitaliers, et le recrutement de jeunes praticiens ont également eu un impact à la hausse sur les dépenses de personnel médical.

Cette décorrélation entre le niveau de dépenses et celui des recettes annuelles, et ce déséquilibre persistant, impactent directement l'établissement dans sa capacité à investir, à honorer toutes ses dettes sociales et fiscales et à envisager l'avenir sereinement. Cette situation ne permet aucunement de relâcher les efforts entrepris : tout doit être mis en œuvre pour assurer le développement durable du CHPC - durable médicalement, durable socialement, durable financièrement. C'est dans l'intérêt de

l'institution mais surtout de la population du Nord-Cotentin. Le redressement du CHPC constitue un véritable projet de territoire, où doivent converger toutes les actions et intentions des forces vives.

Tout effort non réalisé ou non envisagé contribue ainsi au « **manque à investir** ». A l'issue de la publication des comptes du CHPC, il ne paraît pas inopportun de reprendre les mots inscrits dans la lettre de remise de la certification des comptes, délivrée cette année avec une seule réserve : « *en synthèse, s'agissant de la continuité d'exploitation du CHPC, l'équilibre en trésorerie est subordonné au non-paiement des charges sociales et aux aides exceptionnelles versées par l'ARS* ».

Les points forts de la politique sociale en 2016

L'intégration de professionnels non médicaux dans la Fonction Publique Hospitalière, le financement d'études promotionnelles, l'expérimentation du télétravail, la création d'une cellule d'aide à la médiation, la lutte contre les risques psychosociaux, le lancement de la révision du document unique constituent quelques temps forts de la politique sociale déployée en 2016.

Ainsi le CHPC s'est à nouveau engagé, pour la première fois depuis plusieurs années, dans une politique d'intégration dans la Fonction Publique Hospitalière de quatre vingt de ses professionnels non médicaux (infirmiers généraux de soins, infirmiers de bloc, infirmiers anesthésistes, auxiliaires de puériculture, aides-soignants, agents de service hospitalier, techniciens de laboratoire, manipulateurs radio, préparateurs en pharmacie, ouvriers professionnels, adjoints administratifs) via l'organisation de concours pour accéder au statut de la fonction publique hospitalière.

Concrètement, cela permet aux agents de bénéficier à la fois d'un rattrapage (reprise d'ancienneté) et d'un déroulement de carrière (autrement dit, une revalorisation progressive de rémunération) et d'une protection sociale plus étendue que celle proposée par le régime des contractuels de droit public.

Cette décision, fruit d'un dialogue social constructif, représente un coût de 400 000 € pour l'établissement. Cette relance de la politique de titularisation, pilier de la politique sociale de l'établissement, constitue donc un choix ambitieux et difficile dans un contexte de situation financière dégradée. Reconduite en 2017, cette politique portera sur **90 stagiairisations** en deux étapes.

Les instances arrêtent le Projet Médical 2016-2021

Après un long travail de réflexion collective, de mûrissement et de présentation, les différentes instances représentatives du CHPC ont validé le **projet médical** de l'établissement.

Ambitieux et réaliste, ce projet de la communauté médicale qui fédère les énergies et trace des pistes d'avenir, porte des ambitions fortes pour le territoire. Tout en rappelant que le recrutement est **la clé** du développement futur pour offrir les prestations attendues par la population du Cotentin, il affirme le développement de toutes les filières patients (admissions programmées, ambulatoire...), la nécessité d'un partenariat avec la ville (médecine libérale) et tous les acteurs du soin (Polyclinique du Cotentin, Centre François Baclesse, le CHU, le groupe Korian l'Estran).

L'impératif de performance (baisse de la durée moyenne de séjour (DMS), fluidité parcours des urgences, plateaux de soins) implique le redressement financier, qui seul permettra de se positionner sur des projets ambitieux : l'implantation d'une coronarographie dans la Manche, l'ouverture du GIE IRM à Valognes, le remplacement de l'accélérateur de Radiothérapie et l'installation d'un deuxième bunker, la reconstruction d'un internat entre autres.

Ce projet sera largement diffusé aux professionnels de santé du territoire.

Malgré les difficultés, on avance.....

Ainsi, l'année 2016 (ouverture du CSNP qui fera l'objet d'un point d'ici quelques jours, la mise en œuvre du DPI et l'ouverture à la ville via la messagerie sécurisée ou les confirmations de rendez-vous par SMS, la poursuite des plateaux de soins, le changement des deux scanners imagerie et radiothérapie, les visites de certification et d'accréditation du laboratoire,.....) tout comme le premier semestre 2017 sont marqués par la poursuite des projets.

Via les restructurations en cours, mais aussi au travers de sa volonté farouche de viser le plus haut niveau de qualité (cf. bilan annuel de la commission des usagers, avec une augmentation des médiations, des formations patients traceurs, de l'investissement de plusieurs jeunes du service civique sur des missions d'accueil et d'orientation, à la Maison des Usagers notamment, etc....), le CHPC continue d'ambitionner l'atteinte de la meilleure adéquation performance et qualité des soins.

Les élus du Conseil de Surveillance, présidé par Benoît Arrivé, vont solliciter une entrevue avec la nouvelle Ministre de la santé. Ils souhaitent avancer sur la reconnaissance des spécificités géographiques et territoriales de l'établissement et obtenir des financements qui en tiennent compte.